

## Compte rendu de la CME du 7 février 2023

[Lien vidéo](#)

Chères et chers collègues,

La commission médicale de l'AP-HP s'est réunie le 7 février. Le gros sujet à l'ordre du jour concernait le budget de l'AP-HP : pour 2023 (l'EPRD\*) et pour les cinq années à venir (le PGFP\*\* 2023-2027).

Ces dernières années, la CME a constamment rejeté les budgets soumis à son avis. Elle considérait en effet que tant qu'on ne s'attaquerait pas aux causes de la fuite des personnels soignants, les prévisions d'augmentation d'activité étaient irréalistes. Il faut commencer par reconstituer nos équipes soignantes et les fidéliser avant de pouvoir envisager un retour à une activité dynamique. Et il faut instaurer un dialogue basé sur la confiance faite aux équipes pour estimer quelles sont les possibilités réelles de rouvrir des lits.

Cette analyse de la CME a été largement reprise dans le plan des « 30 leviers ». Le PGFP traduit cette nouvelle logique d'action. Il prévoit un rattrapage progressif de notre niveau d'offre de soins qui soit compatible avec une amélioration des conditions de travail des équipes. En clair : les personnels soignants supplémentaires que nous réussirons à recruter ne serviront pas uniquement à rouvrir des lits mais aussi à soulager les équipes dont la charge de travail est trop importante. C'est ce changement décisif que la CME a souhaité soutenir en donnant un avis favorable à 93 % des voix exprimées à l'EPRD et au PGFP (55 voix pour, 4 contre, 4 abstentions).

Par leur aide conséquente, nos autorités de tutelle soutiennent également cette démarche, qui devrait aussi nous permettre de préserver nos investissements.

Plan logement, plan informatique, nouveaux schémas horaires, délégations de compétences aux services, intéressement à la recherche, etc. : chacun des 30 leviers, par leur pragmatisme, doit nous aider à redonner le dynamisme que nous souhaitons pour l'AP-HP.

Tout repose donc aujourd'hui sur la mise en œuvre effective des 30 leviers sur le terrain. « Agir ensemble », c'est faire prévaloir la qualité du dialogue à tous les niveaux du management et non plus les hiérarchies descendantes d'une autre époque. Ce sera un élément-clé de notre réussite collective.

La CME suivra avec attention les remontées que vous lui ferez et continuera son dialogue avec la nouvelle direction générale dans un esprit positif mais exigeant.

Voilà pour ce que nous pouvons faire au niveau de l'AP-HP. Mais, nous le savons tous, beaucoup de choses se jouent au niveau national. Nous avons encore d'importants dossiers à faire avancer : modalités de calcul de l'ONDAM, régulation de la concurrence privé / public, attractivité des carrières HU et de PH de CHU, en sont quelques exemples. Toutefois, à force de persévérance, et grâce au travail de persuasion de notre communauté médicale dans son ensemble, nous avons récemment enregistré certaines avancées, avec, en particulier, l'annonce de la revalorisation du travail de nuit et de week-end, ainsi que celle d'une réforme – attendue – de la T2A. Mais aussi avec le récent vote du Sénat approuvant à une écrasante majorité la définition de ratios de personnels soignants par patients.

Lors de cette séance de la CME du 7 février, nous avons également eu une présentation très parlante de notre groupe de travail sur l'égalité des personnels médicaux entre femmes et hommes. Nous ferons très prochainement des propositions concrètes pour avancer résolument sur ce sujet qui fait également partie des « 30 leviers ». Mais, dès à présent, j'invite les gouvernances locales à favoriser les candidatures des femmes (HU ou PH) pour le renouvellement des directeurs et directrices de DMU. Et j'invite nos collègues féminines à oser proposer leur candidature !

Soyez assuré de ma volonté de rester force de proposition et de mon engagement pour faire sortir de l'ornière et repartir sur de bonnes bases l'AP-HP, notre service public hospitalier et notre système de santé dans son ensemble.

Rémi Salomon

Président de la CME de l'AP-HP

---

\* État prévisionnel des recettes et dépenses - \*\* Plan global de financement pluriannuel